

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE ROSEMÈRE**

Procès-verbal de **la séance ordinaire du Conseil** tenue à 19 h 30 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 100, rue Charbonneau, le lundi 8 avril 2024.

**SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le Maire : Eric Westram

Mesdames les conseillères : RoseAnna Cirino et Marie-Elaine Pitre

Messieurs les conseillers : Philip Panet-Raymond et René Villeneuve

**EST ABSENTE :**

Madame la conseillère : Stéphanie Nantel

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

La directrice générale : Me Catherine Adam

Le greffier adjoint : Me Alexandre Bélisle-Desjardins

**À 19 h 30, Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance ordinaire du Conseil.**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1.1. Séance ordinaire - 8 avril 2024**

**2024-04-096**

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, après avoir retiré le point 4.2.6.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2.1. Séance ordinaire - 11 mars 2024 et séance extraordinaire - 25 mars 2024**

**2024-04-097**

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

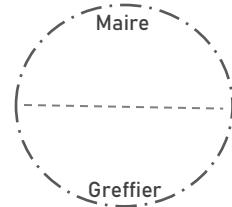
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024 et celui de la séance extraordinaire du 25 mars 2024 sans être lus, chacun des membres du Conseil en ayant reçu copies avant la veille de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3. CORRESPONDANCE OFFICIELLE**

**3.1. Correspondance officielle - Aide financière du Gouvernement du Québec - Dépôt**

Dépôt par le Conseil de la lettre reçue de la ministre des Affaires municipales, à l'effet que la Ville de Rosemère recevra une aide financière en lien avec l'engagement du gouvernement du Québec à effectuer un transfert ponctuel de 10M\$ aux municipalités de 15 000 habitants et moins, suivant la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : Ensemble au service des citoyens*, signée le 13 décembre 2023.



#### 4. URBANISME

##### 4.1. Demandes de dérogations mineures

Aucun sujet n'est présenté à ce point de l'ordre du jour.

##### 4.2. Plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A.)

###### 4.2.1. Agrandissement, changement des revêtements extérieurs et des ouvertures – 151, rue Ovila

**2024-04-098**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet d'agrandissement, de changement des revêtements extérieurs et de modification des ouvertures au **151, rue Ovila**, selon les plans de présentation réalisés par TLA architectes en date du 5 mars 2024, conditionnellement à l'utilisation de bois véritable et au retrait des insertions verticales du revêtement de couleur Granite, situées au-dessus des fenêtres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

###### 4.2.2. Revêtements et ouvertures – 214, rue Rosedale

**2024-04-099**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de changement du revêtement, des fenêtres et des portes au **214, rue Rosedale**, selon les perspectives 3D en couleurs soumises le 26 février 2024, proposant les matériaux de revêtement extérieur de Briquette Maçonnerie alternative de Rinox couleur nuancée Blanc et le CanExel Ridgewood D5 de Maibec couleur blanc, les fenêtres, la porte de garage et la porte d'entrée en acier couleur Anthracite, à la condition d'opter pour du bois véritable au lieu du revêtement de fibre de bois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

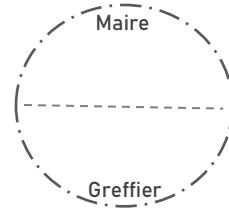
###### 4.2.3. Agrandissement – 218, rue de Rosemère

**2024-04-100**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :



D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet d'agrandissement au **218, rue de Rosemère**, selon les plans de présentation réalisés par Architecture La Cabane portant le numéro de dossier 22.086 et réalisés en date du 23 février 2024, de même que le plan projet d'implantation réalisé par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre, portant la minute 8135 réalisé en date du 17 juillet 2023, à la condition de retirer le deuxième pignon au fond, du côté gauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**4.2.4. Changement de revêtement, fenêtres et portes – 241, rue Oak**

**2024-04-101**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de changement de revêtement, de fenêtres et de portes au **241, rue Oak**, selon le photomontage soumis le 1er mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**4.2.5. Revêtements extérieurs et modification de la toiture – 229, rue de l'Église**

**2024-04-102**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de changement des revêtements extérieurs ainsi que la modification de la toiture au **229, rue de l'Église**, selon les plans de présentation réalisés par G. Martel en date du 14 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**4.2.6. Affichage commercial – Modification d'une enseigne commerciale – D1-199, boulevard Labelle (Hairshop) - Sujet retiré de l'ordre du jour**

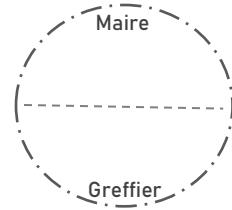
Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.

**4.2.7. Affichage commercial – Modification d'une enseigne commerciale - D2-199, boulevard Labelle (Subway)**

**2024-04-103**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT



Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification de l'enseigne commerciale sur bâtiment et sur poteau pour le restaurant Subway sis au **D2-199, boulevard Labelle**, conditionnellement à l'utilisation d'un fond noir au lieu du fond blanc proposé et au rétrécissement de l'enseigne, afin de voir le contour beige.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**4.2.8. Affichage commercial – Ajout de six enseignes commerciales - 20C, rue Bouthillier (Village des Valeurs)**

**2024-04-104**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet d'ajout de six enseignes commerciales pour le commerce Village des Valeurs sis au **20C, rue Bouthillier**, tels que les plans réalisés par IESIGN en date du 2023-10-07 Option (B) Révision 6, portant le numéro de dossier 2178.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**4.3. Réglementation d'urbanisme**

**4.3.1. 801-63 - Règlement modifiant le Règlement 801 - Zonage afin de modifier la Carte des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain - Adoption**

**2024-04-105**

CONSIDÉRANT l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue avant la présente séance;

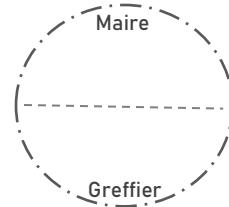
CONSIDÉRANT que le premier projet a été adopté à la séance ordinaire du 11 mars 2024;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 801-63 modifiant le Règlement 801 - Zonage afin de modifier la Carte des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain* sans changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



**4.4. Modification de la réglementation d'urbanisme locale et supra locale pour permettre une affectation mixte commerciale et résidentielle dans le Pôle régional et création d'un comité de travail**

**2024-04-106**

CONSIDÉRANT que le commerce de détail est en déclin et engendre par la même occasion une perte importante de revenu de taxation pour la ville;

CONSIDÉRANT que cette perte de revenu met une pression sur le compte de taxes des citoyens;

CONSIDÉRANT que le Conseil est soucieux des besoins sociaux démographiques et qu'il souhaite offrir une diversité de logements sur son territoire;

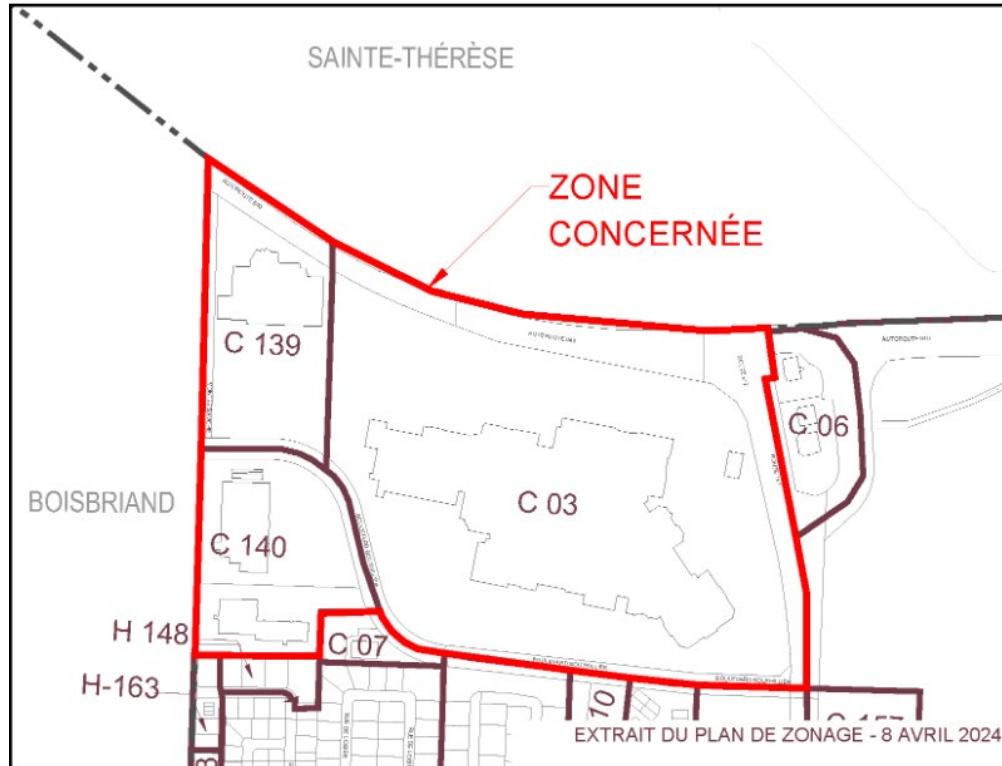
CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite saisir l'opportunité de consolider son territoire, notamment en verdissant son plus gros îlot de chaleur et en adaptant cet espace aux impacts des changements climatiques;

CONSIDÉRANT que le Conseil chercher à affirmer sa vision de protéger naturellement, évoluer consciencieusement et léguer à une communauté responsable un milieu de vie florissant;

**PAR CONSÉQUENT**

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

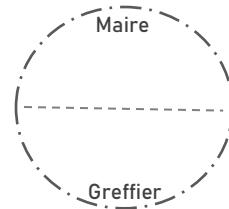
DE MANDATER l'administration municipale à préparer toute la documentation requise afin de déposer une demande de modification au schéma d'aménagement auprès de la MRC Thérèse-de Blainville afin de permettre une affectation mixte commerciale et résidentielle dans le pôle régional, plus particulièrement les zones C-03, C-139 et C-140, tel qu'illustré ci-dessous.



DE CRÉER le comité de travail pour consolider et adapter notre territoire qui aura le mandat notamment de suivre les travaux des projets porteurs qui en découlent.

DE NOMMER la conseillère Marie-Elaine Pitre, le maire Eric Westram ainsi que les employés de l'administration municipale sur ce comité de travail.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**



## 5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

## 6. AUTRE RÈGLEMENTATION

### 6.1. 780-21 - Règlement modifiant le Règlement 780 et ses amendements, concernant la circulation et le stationnement - Adoption

2024-04-107

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de la sécurité routière à l'effet de modifier le plan de signalisation de la Ville de Rosemère par le remplacement de trois (3) panneaux de signalisation sur la rue de l'Église;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du 11 mars 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 780-21 modifiant le Règlement 780 et ses amendements, concernant la circulation et le stationnement.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 6.2. 942-02 - Règlement modifiant le Règlement 942 créant une réserve financière pour le financement des dépenses en lien avec la valorisation et la promotion de la vision verte de la Ville - Adoption

2024-04-108

CONSIDÉRANT l'adoption du *Règlement 942 et ses amendements créant une réserve financière pour le financement des dépenses en lien avec la valorisation et la promotion de la vision verte des citoyens et des organismes reconnus de la Ville;*

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le titre et l'objet du règlement et de préciser son utilisation;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

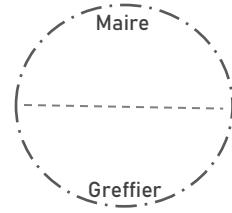
D'ADOPTER le *Règlement 942-02 modifiant le Règlement 942 créant une réserve financière pour le financement des dépenses en lien avec la valorisation et la promotion de la vision verte de la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 6.3. 981-01 - Règlement modifiant le Règlement 981 concernant les tarifs applicables à certains biens, services et activités de la municipalité pour l'année 2024 - Adoption

2024-04-109

CONSIDÉRANT les dispositions pertinentes de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1), la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) et la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-



47.1) permettant aux municipalités de réglementer en matière de tarification des biens, des services et des activités de la ville;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du 25 mars 2024, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 981-01 modifiant le Règlement 981 concernant les tarifs applicables à certains biens, services et activités de la municipalité pour l'année 2024*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 7. CONSEIL

### 7.1. Spectacle Bénéfice 10e anniversaire de l'Académie des Arts Trouve ta voie - Autorisation de participation et de dépense

**2024-04-110**

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert une résolution préalable pour autoriser la participation et la dépense;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'AUTORISER la participation du maire, Eric Westram, des conseillères Marie-Elaine Pitre et Stéphanie Nantel, ainsi que du conseiller René Villeneuve au Spectacle Bénéfice 10<sup>e</sup> anniversaire de l'Académie des arts trouve ta voie, qui se tiendra le dimanche 26 mai prochain au Théâtre Lionel-Groulx.

D'AUTORISER la dépense de 400\$, montant non taxable, pour l'achat de 4 billets VIP, à même le poste budgétaire 02-111-00-312 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 7.2. Dîner annuel de la mairesse de Blainville du 25 avril 2024 - Autorisation de participation et de dépense

**2024-04-111**

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert une résolution préalable pour autoriser la participation et la dépense;

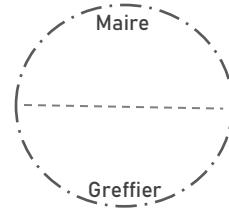
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'AUTORISER la participation du maire Eric Westram au Dîner annuel de la mairesse de Blainville qui se tiendra le 25 avril prochain au Club de golf Le Blainvillier.

D'AUTORISER la dépense de 55\$, avant taxes, pour l'achat du billet, à même le poste budgétaire 02-111-00-312 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



**7.3. Festin terre et mer de la Fondation Hôpital Saint-Eustache du 16 mai 2024 - Autorisation de participation et de dépense**

**2024-04-112**

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert une résolution préalable pour autoriser la participation et la dépense;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'AUTORISER la participation d'un maximum de sept (7) membres du Conseil au Festin terre et mer de la Fondation Hôpital Saint-Eustache qui se tiendra le jeudi 16 mai 2024 au Centre communautaire et culturel Thérèse-De Blainville.

D'AUTORISER la dépense de 2400\$, montant non taxable, à même le poste budgétaire 02-111-00-312 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**7.4. Assises de l'UMQ - Autorisation de participation et de dépense**

**2024-04-113**

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert une résolution préalable pour autoriser la participation et la dépense;

CONSIDÉRANT que le conseiller Philip Panet-Raymond a déjà signifié au Conseil qu'il ne pourra participer à l'évènement;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'AUTORISER la participation d'un maximum de six (6) membres du Conseil aux Assises annuelles de l'UMQ à Montréal.

D'AUTORISER la dépense maximale de 8000\$, avant taxes pour les inscriptions, pour les frais de repas et de déplacement, à même le poste budgétaire 02-111-00-311 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**8. DIRECTION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / COMMUNICATIONS**

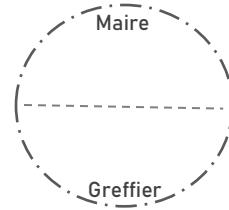
**8.1. COM-113 23474 - Services professionnels en graphisme pour l'année 2024 - Adjudication de mandat**

**2024-04-114**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite auprès de 4 entreprises et qu'autant d'offres de prix ont été reçues;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :



D'ADJUGER le mandat COM-113 23474 Services professionnels en graphisme pour l'année 2024 à l'entreprise Thrace Graphiste Conseil, pour un montant total de 83 975\$, taxes en sus.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-192-02-345 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 8.2. Liste des employés embauchés au 1er avril 2024 - Dépôt

Conformément à l'article 6.1 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, la directrice du Service des ressources humaines dépose la liste des employés embauchés pour la période se terminant le 1<sup>er</sup> avril 2024.

#### 8.3. Restructuration du Service des loisirs et de la vie communautaire - Crédit de poste de Chef de division communautaire et nomination

**2024-04-115**

CONSIDÉRANT que les besoins de l'organisation requièrent la création d'un nouveau poste au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, soit celui de Chef de division communautaire;

CONSIDÉRANT que le poste peut être comblé à même ledit service par Mme Marie-Michelle Moffatt, qui agit présentement comme Chef de division sports, puisque celle-ci détient les compétences nécessaires pour occuper le poste;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

DE PROCÉDER à la création du poste de Chef de division communautaire et d'y nommer Mme Marie-Michelle Moffatt avec une période de probation de six (6) mois.

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02 711 00 141 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 9. SERVICES JURIDIQUES

#### 9.1. Jardins Valmer - Acte de cession - Autorisation de signature

**2024-04-116**

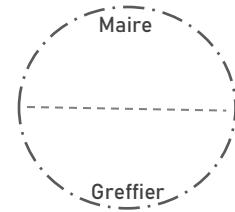
CONSIDÉRANT que le Syndicat de la copropriété Jardins Valmer désire céder à la Ville de Rosemère le droit de propriété de la rue Jardin des Tourelles pour des fins municipales;

CONSIDÉRANT la promesse de cession signée par les parties en avril 2023 à cet effet;

CONSIDÉRANT l'officialisation du nouveau plan cadastral du lot constituant la rue;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :



D'AUTORISER le maire et le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession à intervenir entre le Syndicat de la copropriété Jardins Valmer et la Ville de Rosemère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**9.2. Autorisation d'ester en justice pour et au nom de la Ville en matière pénale - Modification de l'annexe A**

**2024-04-117**

CONSIDÉRANT qu'en matière pénale, toute poursuite peut être intentée par la Ville lors d'une infraction à une disposition d'un règlement municipal;

CONSIDÉRANT que les poursuites pénales sont intentées au moyen de constats d'infraction et que l'employé municipal ou le mandataire doit obtenir une autorisation écrite du Conseil;

CONSIDÉRANT que l'article 147 du *Code de procédure pénale* prévoit que cette autorisation écrite peut être générale ou spécifique;

CONSIDÉRANT le mouvement de personnel et l'entrée en vigueur de nouveaux règlements;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

DE MODIFIER l'annexe A, qui fait partie intégrante de la présente résolution, prévoyant les autorisations d'ester en justice pour et au nom de la Ville, afin de délivrer des constats d'infraction et intenter toute poursuite pénale devant la Cour municipale au nom de la Ville de Rosemère :

Pour le Service de l'urbanisme :

- changer le titre de fonction de Marilyn Vigneault pour celui de Cheffe d'équipe;
- ajouter Claude Bonnier à titre d'inspecteur en bâtiment;
- retirer Félix-Antoine Blais à titre d'assistant inspecteur (temporaire), ce dernier ayant terminé son mandat;

Pour le Service des travaux publics :

- ajouter Vincent Corbeil à titre de contremaître - assainissement des eaux;
- ajouter Francis Charland à titre de technicien aux travaux publics;

D'AJOUTER à la liste des règlements :

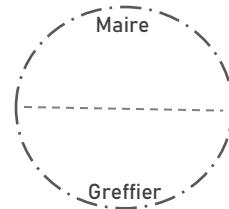
- 860 - Règlement sur la gestion des matières résiduelles;
- 969 - Règlement de déneigement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**9.3. Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine (RIAERL) - Approbation du Règlement 114**

**2024-04-118**

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et Lorraine (RIAERL) a adopté, le 21 février 2024, le *Règlement 114 décrétant une dépense et un emprunt de 977 800\$ pour le remplacement des pièces, accessoires et équipements pour les bâtiments de la régie des eaux*;



CONSIDÉRANT que l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que les villes qui font partie de la RIAERL doivent, au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie du règlement, approuver ou refuser celui-ci;

CONSIDÉRANT que la Régie a transmis à la Ville une copie du règlement le 28 février 2024;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'APPROUVER le *Règlement 114 décrétant une dépense et un emprunt de 977 800\$ pour le remplacement des pièces, accessoires et équipements pour les bâtiments de la régie des eaux.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 10. FINANCES

### 10.1. Liste des commandes approuvées pour le mois de mars 2024 - Dépôt

Conformément à l'article 7.4 du *Règlement 984 déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudiquer des contrats et de former des comités de sélection*, la directrice du Service des finances et trésorière dépose la liste des commandes approuvées pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2024.

### 10.2. Liste des paiements approuvés du 8 mars au 4 avril 2024 - Dépôt

Conformément à l'article 7.3 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudiquer des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, la directrice du Service des finances et trésorière dépose la liste des paiements approuvés pour la période du 8 mars au 4 avril 2024, totalisant 3 088 667,04\$.

### 10.3. Rapport annuel sur la gestion contractuelle - Dépôt

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la directrice du Service des finances et trésorière dépose le rapport annuel sur la gestion contractuelle pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

### 10.4. Fourniture d'eau potable - Dépenses en immobilisations

**2024-04-119**

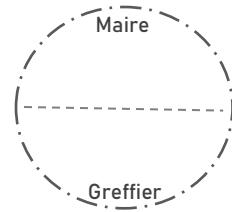
CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère fournit de l'eau potable à la Ville de Bois-des-Filion par l'entremise de ses infrastructures et de ses équipements d'approvisionnement en eau potable;

CONSIDÉRANT que la consommation d'eau potable de la Ville de Bois-des-Filion augmente depuis quelques années due à la croissance de sa population;

CONSIDÉRANT la capacité limitée des infrastructures et des équipements de fourniture d'eau potable pendant certaines périodes de l'année dont en période d'étiage;

CONSIDÉRANT que les infrastructures visant cette desserte en eau potable nécessitent à court terme des investissements importants pour pouvoir poursuivre l'approvisionnement et assurer la qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'il est également requis de connaître les besoins futurs de la Ville de Bois-des-Filion en termes d'alimentation en eau potable afin d'évaluer les besoins en infrastructures et en équipements nécessaires à la fourniture d'eau potable;



CONSIDÉRANT que le 12 décembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion a adopté la résolution numéro 2023-12-490 visant notamment à entreprendre des discussions afin d'en arriver à une entente en lien avec les dépenses en immobilisations pour la fourniture de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que le Conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'entreprendre avec la Ville de Bois-des-Filion des discussions sérieuses afin de trouver une solution financièrement équitable pour les deux Villes;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'ENTREPRENDRE des discussions avec la Ville de Bois-des-Filion relativement aux dépenses en infrastructures ou en équipements de fourniture d'eau potable et à une répartition équitable des coûts entre les deux Villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **11. PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE / TRAVAUX PUBLICS**

### **11.1. Comité consultatif en environnement (CCE) - Mandats 2024**

**2024-04-120**

CONSIDÉRANT les règles relatives au Comité consultatif en environnement (CCE) adoptées le 14 février 2022;

CONSIDÉRANT que le Conseil soumet aux membres du CCE les mandats en matière d'environnement, en cohérence avec les projets de la Ville selon l'article 5 desdites règles;

CONSIDÉRANT la planification stratégique, les projets structurants, la politique Municipalité amie des aînés et des familles (MADA) et le Plan triennal d'immobilisations (PTI) de la Ville de Rosemère;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE MANDATER le CCE à étudier, analyser, donner des avis et faire des recommandations en lien avec les objectifs stratégiques suivants :

1. Réaliser le plan de lutte aux changements climatiques de la Ville;
2. Bonifier les milieux naturels de la Ville.

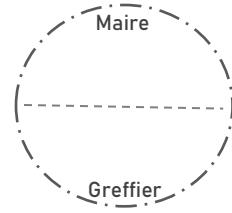
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **11.2. TP-344 22775 - Rapiéçage et revêtement des surfaces en enrobés bitumineux - Adjudication de contrat**

**2024-04-121**

CONSIDÉRANT que, suite à un appel d'offres public dûment publié le 8 février 2024 sur SÉAO pour le projet, sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 7 mars 2024;

CONSIDÉRANT que, suite à l'analyse des soumissions, la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise Pavage Chartrand Inc.;



PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat TP-344 27775 - Rapiéçage et revêtement des surfaces en enrobé bitumineux au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Pavage Chartrand Inc., pour un montant total de 103 726,50\$, taxes en sus, pour la saison 2024 avec possibilité de deux renouvellements pour les saisons 2025 et 2026.

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-321-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**11.3. TP-350 22977 - Plantation d'arbres et arrosage d'arbres existants - Année 2024 - Adjudication de contrat**

**2024-04-122**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite auprès de 4 entreprises et que deux (2) offres ont été reçues;

CONSIDÉRANT que l'offre de prix la plus basse conforme reçue est celle de l'entreprise 9115-7883 QUÉBEC INC. - fasIrs Sig-Nature;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat TP-350 22977 - Plantation d'arbres et arrosage d'arbres existants - Année 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise 9115-7883 QUÉBEC INC. - fasIrs Sig-Nature, pour un montant total de 72 085\$, taxes en sus.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-463-90-640 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**11.4. TP-366 23449 - Plantation d'arbustes et arrosage - Année 2024 - Adjudication de contrat**

**2024-04-123**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite auprès de 4 entreprises et que deux (2) offres ont été reçues;

CONSIDÉRANT que l'offre de prix la plus basse conforme reçue est celle de l'entreprise 9190-8673 QUÉBEC INC. - Les Entreprises Roseneige;

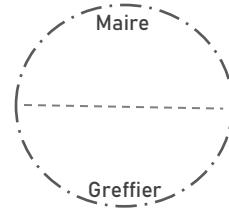
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat TP-366 23449 - Plantation d'arbustes et arrosage - Année 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise 9190-8673 QUÉBEC INC. - Les Entreprises Roseneige, pour un montant total de 51 240\$, taxes en sus.

D'AUTORISER cette dépense à même les postes budgétaires 02-463-90-640 et 02-324-20-522 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



**11.5. ST-277 22265 - Services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réhabilitation d'aqueduc par chemisage sur diverses rues - Adjudication de mandat**

**2024-04-124**

CONSIDÉRANT que, suite à un appel d'offres public dûment publié le 25 janvier 2024 sur SÉAO pour le projet ST-277 22265 -Services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réhabilitation d'aqueduc par chemisage sur diverses rues, six (6) soumissions ont été reçues le 29 février 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection de retenir la firme 8558736 CANADA INC. - Fas Consultants sans-tranchée GAME, qui s'avère le soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'application de la formule prescrite par la *Loi pour les services professionnels*;

**PAR CONSÉQUENT**

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADJUGER le mandat ST-277-22265 - Services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réhabilitation d'aqueduc par chemisage sur diverses rues, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage, soit la firme 8558736 CANADA INC. - Fas Consultants sans-tranchée GAME, pour un montant total de 117 350\$, taxes en sus.

D'AUTORISER la dépense à même le Règlement d'emprunt 949.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**11.6. ST-280 23309 - Services professionnels pour l'inspection télévisée de diverses rues 2024 - Adjudication de mandat**

**2024-04-125**

CONSIDÉRANT que, suite à une demande de prix envoyée le 16 février 2024 à trois (3) firmes pour le projet ST-280 23309 - Services professionnels pour l'inspection télévisée de diverses rues 2024, deux (2) soumissions ont été reçues le 29 février 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Steven Wieland-Vienne, ing. Chef du service d'infrastructure du département de Planification et développement durable du territoire de retenir la firme Can-inspec Inc. qui s'avère le plus bas soumissionnaire conforme;

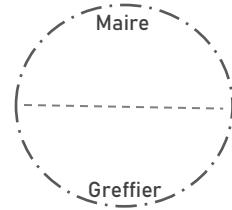
**PAR CONSÉQUENT**

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADJUGER le mandat ST-280 23309 - Services professionnels pour l'inspection télévisée de diverses rues 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Can-inspec Inc. pour un montant total de 72 226\$, taxes en sus.

D'AUTORISER la dépense à même le règlement d'emprunt 885.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**



**11.7. ST-283 23465 - Services professionnels pour l'étude des infrastructures municipales de la Ville de Rosemère - Adjudication de mandat**

**2024-04-126**

CONSIDÉRANT que, suite à un appel d'offres public dûment publié le 26 février 2024 sur SÉAO pour le projet ST-283-23465 -Services professionnels pour l'étude des infrastructures municipales de la Ville de Rosemère, une (1) soumission a été reçue le 21 mars 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection de retenir la firme Les Services EXP Inc. qui s'avère le soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'application de la formule prescrite par la *Loi pour les services professionnels*;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADJUGER le mandat ST-283-23465 - Services professionnels pour l'étude des infrastructures municipales de la Ville de Rosemère, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage, soit la firme Les Services EXP Inc. pour un montant total de 100 415\$, taxes en sus.

D'AUTORISER la dépense à même le Règlement d'emprunt 903 - volet infrastructure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**11.8. HM-113 12777 - Réfection de 3 postes de pompage - Réception provisoire, libération partielle de la retenue du poste Carolyn-Owens et paiement du certificat #9P**

**2024-04-127**

CONSIDÉRANT que le contrat pour les travaux de réfection de trois (3) postes de pompage d'eaux usées a été adjugé à l'entreprise Construction Deric Inc. par la résolution 2021-12-414 pour un montant approximatif totalisant 1 252 614\$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que la valeur des travaux exécutés à ce jour, pour l'ensemble des postes, totalise 1 191 413,84\$, taxes en sus, et respecte le budget du contrat adjugé;

CONSIDÉRANT que les travaux du poste de pompage Carolyn Owens sont terminés;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la firme Asisto Inc. datée du 19 février 2024 quant à la réception provisoire des travaux du poste Carolyn Owens, à la libération de la moitié de la retenue et au paiement du certificat #9P;

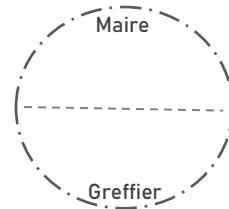
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE PROCÉDER à la réception provisoire des travaux et à la libération de la moitié de la retenue du poste de pompage Carolyn Owens du certificat #9P au montant de 16 659,25\$, taxes en sus, à l'entreprise Construction Deric Inc. pour les travaux de réfection de trois (3) postes de pompage d'eaux usées.

D'AUTORISER le remboursement de la retenue à même le poste budgétaire 55-136-00-100.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



**11.9. HM-113 12777 - Réfection de 3 postes de pompage - Réception provisoire, libération partielle de la retenue du poste Corona et paiement du certificat #10P**

**2024-04-128**

CONSIDÉRANT que le contrat pour les travaux de réfection de trois (3) postes de pompage d'eaux usées a été adjugé à l'entreprise Construction Deric Inc. par la résolution 2021-12-414 pour un montant approximatif totalisant 1 252 614\$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que la valeur des travaux exécutés à ce jour, pour l'ensemble des postes, totalise 1 191 413,84\$, taxes en sus, et respecte le budget du contrat adjugé;

CONSIDÉRANT que les travaux du poste de pompage Corona sont terminés;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la firme Asisto Inc. datée du 19 février 2024 quant à la réception provisoire des travaux du poste Corona, à la libération de la moitié de la retenue et au paiement du certificat #10P;

**PAR CONSÉQUENT**

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE PROCÉDER à la réception provisoire des travaux et à la libération de la moitié de la retenue du poste de pompage Corona du certificat #10P au montant de 22 715,98\$, taxes en sus, à l'entreprise Construction Deric Inc. pour les travaux de réfection de trois (3) postes de pompage d'eaux usées.

D'AUTORISER le remboursement de la retenue à même le poste budgétaire 55-136-00-100.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**11.10. ENT-135 - Entente avec la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour le projet de plantation et d'entretien d'arbres - Autorisation de signature**

**2024-04-129**

CONSIDÉRANT les pourparlers entre la Ville et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier relativement au projet de plantation et d'entretien d'arbres et d'arbustes sur l'emprise privée de l'établissement scolaire Rosemère High School;

CONSIDÉRANT la volonté commune des parties de revitaliser ce secteur, affecté tant par l'agrile du frêne que par une sous-représentation d'un couvert forestier;

CONSIDÉRANT le plan de foresterie de la Ville;

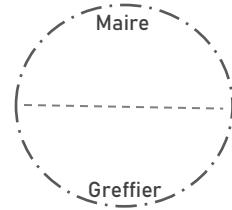
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre par écrit les droits et obligations des parties afin de s'assurer du respect de l'entente et du succès du projet;

**PAR CONSÉQUENT**

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'AUTORISER le maire et le greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Rosemère, l'entente avec la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour la réalisation du projet de plantation et d'entretien d'arbres et d'arbustes sur l'emprise privée de l'établissement scolaire Rosemère High School.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



### **11.11. Liste des modifications approuvées au 26 mars 2024 - Planification et développement durable du territoire - Dépôt**

Conformément à l'article 8 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudger des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, la directrice de la Planification et développement durable du territoire dépose les listes des modifications approuvées pour la période du 27 février du 26 mars 2024.

### **11.12. Semaine Collectivités en fleurs - Autorisation de signature de la proclamation et désignation**

**2024-04-130**

CONSIDÉRANT qu'au Canada, nous avons la chance de pouvoir compter sur un grand nombre de collectivités et de bénévoles voués à promouvoir la fierté civique, la responsabilité à l'égard de l'environnement et son embellissement;

CONSIDÉRANT que les collectivités se sont engagées à assurer le développement durable pour les générations futures;

CONSIDÉRANT que la participation à Collectivités en fleurs contribue à bâtir les collectivités, à renforcer le développement par les bénévoles et les collectivités, à augmenter l'interaction sociale et à susciter la fierté communautaire;

CONSIDÉRANT que les avantages apportés par Collectivités en fleurs ont pour effet de stimuler l'économie, de générer de la fiabilité, d'augmenter la valeur des propriétés d'attirer de nouvelles entreprises et d'accroître le tourisme;

CONSIDÉRANT que nos parcs, nos espaces verts et nos sentiers sont un gage de durabilité, qu'ils offrent l'espace pour profiter de la nature, qu'ils aident à préserver la qualité de l'air et de l'eau et qu'ils sauvegardent la flore et la faune;

CONSIDÉRANT que tous les secteurs des collectivités : municipal, résidentiel, commercial et institutionnel, coopèrent pour faire en sorte que, partout au Canada, le secteur bénévole et l'entreprise privée participent à la planification, au développement et au fonctionnement des programmes, des services et des installations des parcs;

**PAR CONSÉQUENT**

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère ROSEANN CIRINO, il est résolu :

D'AUTORISER le maire ou la mairesse suppléante à signer la proclamation de Collectivités en fleurs, qui stipule que la semaine du 6 mai a été désignée comme la semaine Collectivités en fleurs, où l'on reconnaîtra et célébrera les bienfaits apportés par Collectivités en fleurs et par les innombrables bénévoles et personnes qui font de nos collectivités un endroit où il fait bon vivre.

QUE la Ville de Rosemère, en reconnaissance des bienfaits et des valeurs qu'apporte Collectivités en fleurs, désigne par la présente la semaine du 6 mai 2024 comme la Semaine Collectivités en fleurs.

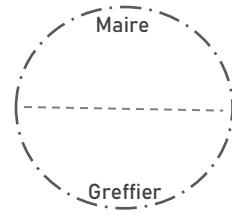
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### **12. SERVICES COMMUNAUTAIRES**

#### **12.1. Commandites/subventions/dons - Autorisation de participation et de dépenses avril 2024**

**2024-04-131**

CONSIDÉRANT les demandes reçues;



PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyé par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

DE VERSER les montants suivants :

- Association hockey mineur Lorraine-Rosemère | subvention 30<sup>e</sup> anniversaire : 750\$
- Catchat (Cohabite avec ton chat) | subvention 2024 : 4 641,36\$
- Centre de services scolaires des Mille-Îles | subvention 2024 : 225\$
- Fondation Collège Lionel-Groulx | subvention gala méritas 2024 : 500\$
- Martine Gilbert | subvention balle-molle Jade Tremblay : 150\$

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-711-00-971 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**12.2. ENT-INT 29 - Protocole d'entente de l'association de baseball mineur BLRT - Subvention 2024**

**2024-04-132**

CONSIDÉRANT que l'Association de Baseball BLRT offre aux jeunes joueurs de la Ville de Rosemère un service de qualité;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir l'association locale de Baseball;

CONSIDÉRANT que la contribution maximale de 8 000\$ ne couvre pas les dépenses réelles de l'Association de Baseball BLRT;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyé par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'ACCORDER une contribution de 9 394\$ pour la saison 2024, sans tenir compte du plafond maximal, inscrit au protocole d'entente au point 3.5, pour assurer la qualité des services offerts aux joueurs de baseball de la Ville.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-711-00-971 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**12.3. ENT-85 - Entente de développement culturel - Nomination comité Fresque skatepark**

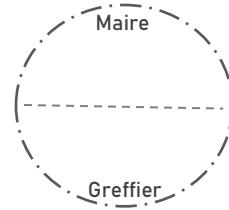
**2024-04-133**

CONSIDÉRANT les projets à réaliser en lien avec l'entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT la demande des membres du Conseil de sonder les usagers du skatepark pour la réalisation de l'œuvre;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Chef de division communautaire;

PAR CONSÉQUENT



Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyé par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

DE PROCÉDER à la nomination des conseillères Stéphanie Nantel et Marie-Elaine Pitre au sein du comité de sélection des artistes qui seront retenus pour le sondage auprès de la population.

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-782-03-640 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**12.4. ENT-134 - Organisation des cours de tennis - Autorisation de signature**

**2024-04-134**

CONSIDÉRANT que l'offre de service de l'école de tennis 40-0 proposée est adéquate aux besoins de la population et que les services communautaires se montrent satisfaits de celle-ci;

CONSIDÉRANT que l'école de tennis 40-0 a bonne réputation dans le milieu du tennis québécois;

CONSIDÉRANT que la transition sera faite par le responsable de tennis en place depuis plus de 15 ans;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyé par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'AUTORISER Marie-Michelle Mofatt, Chef de division communautaire à signer l'entente avec l'école de Tennis 40-0.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**12.5. ENT-136 - Entente avec Tourisme Basses Laurentides pour le marché public - Autorisation de signature**

**2024-04-135**

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite la tenue d'un marché public sur son territoire et que l'organisme Tourisme Basses-Laurentides possède l'expertise pour y arriver;

CONSIDÉRANT les limites des ressources humaines du Service des loisirs et de la vie communautaire et l'appréciation du service par les citoyens;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyé par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

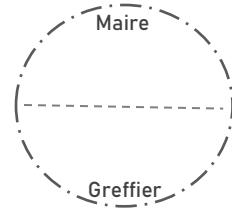
D'AUTORISER le maire, le greffier adjoint et/ou le directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente avec Tourisme Basses Laurentides pour le marché public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**13. ÉNONCÉS SUR L'AVANCEMENT DES PROJETS**

Le conseiller René Villeneuve fait un énoncé sur les athlètes Rosemérois qui ont participé aux Jeux du Québec.

La conseillère Roseanna Cirino fait un énoncé sur la Semaine de l'action du bénévole.



#### **14. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

#### **15. VARIA**

Aucun sujet n'est présenté à ce point de l'ordre du jour.

#### **16. CLÔTURE**

**2024-04-136**

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

DE LEVER la séance à 20h12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

Eric Westram  
Maire

Me Alexandre Bélisle-Desjardins  
Greffier adjoint